Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-115-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 30 JUIN 2025

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET REVITALISATION

Reprise en régie par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux de l'exploitation du Dôme et d'une partie des missions de la Maison de l'Emploi, des Entreprises et du Numérique du Drouais (M2END)

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

N°CC2025-115

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de déports	0
Nombre de présents	63
Nombre de pouvoirs pris en compte au vu des déports	11
Votants	74
Secrétaire de séance : **Gilbert GALLAND**	

L'an 2025, le 30 juin à 19 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni à SOREL-MOUSSEL, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; Mme Fan LAVOISE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Benoît SACRÉ (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-115-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; Mme Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; Mme Danielle TOMIC (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ;Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Éric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoir(s) :
M. Sébastien LEROUX (DREUX) donne pouvoir à M. Jean BARTIER ; M. Jacques ALIM (DREUX) donne pouvoir à M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Aïssa HIRTI (DREUX) donne pouvoir à M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Marc AVENARD (LURAY) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) donne pouvoir à M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET).

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-115-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

Il a été exposé,

Dans le cadre de ses compétences, et notamment de sa politique en faveur du développement économique, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux soutient depuis plusieurs années les actions et projets portés par l'association Maison de l'Emploi, des Entreprises et du Numérique du Drouais (M2END), via la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.
Au regard de l'intérêt stratégique que représente la Maison de l'Emploi, des Entreprises et du Numérique du Drouais (M2END) pour le développement économique local, une convention de mise à disposition des locaux du Dôme, situés au 22-24 place Métézeau à Dreux, a été conclue pour la période du 19 octobre 2020 au 30 juin 2035. Cette convention précise les conditions d'occupation des locaux et désigne la Maison de l'Emploi, des Entreprises et du Numérique du Drouais (M2END) comme opérateur chargé de l'animation, de la gestion et de l'entretien du lieu.

Une Assemblée Générale Extraordinaire de l'association s'est tenue le 11 mars 2025. À cette occasion, les résultats d'un audit financier et organisationnel ont été présentés, ainsi que les perspectives de maintien des activités. Il a été décidé d'examiner l'opportunité pour la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux de reprendre en direct certaines missions assurées jusqu'alors par l'association. En parallèle, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a élaboré une nouvelle stratégie de développement économique pour la période 2025-2026, visant à mieux articuler les missions existantes avec les besoins du territoire. Cette stratégie repose sur quatre axes structurants :
- oser investir et réindustrialiser ;
- se rencontrer et s'impliquer ;
- se former et recruter ;
- innover dans la transition écologique des entreprises.

Afin de mettre en œuvre cette stratégie, et dans la perspective d'une reprise en régie progressive de certaines missions assurées par la Maison de l'Emploi, des Entreprises et du Numérique du Drouais (M2END), une nouvelle organisation est proposée. Elle repose sur :
- le transfert par étapes de missions et de personnels de l'association vers le pôle Développement et Aménagement du Territoire, et plus particulièrement vers la direction du Développement économique ;
- le déploiement opérationnel de la nouvelle stratégie.

Cette nouvelle organisation renforcée permettra :
- une meilleure présence de proximité, notamment dans les communes rurales ;
- la concrétisation de projets transversaux en lien avec la stratégie territoriale.

Dans ce cadre, les missions suivantes exercées par la maison de l'emploi seront reprises en régie par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-115-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

Mission reprise en régie par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux	Date de la reprise en régie de l'activité
Mission Gestion Prévisionnelle Emploi Compétences territoriales	1er juillet 2025
Mission de suivi du dispositif Cité de l'emploi : organisation du salon de l'apprentissage, de l'alternance et des métiers, et d'autres rencontres selon les besoins	1er juillet 2025
Mission de facilitateur auprès des acheteurs publics, qui ont leur siège sur le territoire d'une des communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, pour la mise en place des clauses sociales dans les marchés publics afin de favoriser l'insertion et l'emploi	1er juillet 2025
Mission de consolidation du système partenarial pour favoriser la création, la transmission et la reprise d'entreprises	1er juillet 2025
Mission d'animation et de commercialisation du Dôme (gestion locative, gestion espace coworking, lien avec partenaires et entreprises)	1er janvier 2026
Mission de maintien et de renforcement de l'économie de l'innovation, visant à l'émergence de nouvelles initiatives	1er janvier 2026
Mission de stratégie d'animation MEDIALAB	1er janvier 2026
Mission de déploiement d'un programme d'animation à destination des entreprises	1er juillet 2025

Cette reprise des activités de la Maison de l'emploi, des entreprises et du numérique du Drouais emportera la création de 5 postes au sein de la Direction du Développement Economique de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux sur les 9 postes existants fin 2023 au sein de la structure.

S'agissant des personnels de l'association, l'article L.1224-3 du code du travail impose aux personnes publiques qui décident de reprendre l'activité d'un service public administratif géré par une personne privée, de proposer à l'ensemble des salariés de cette entreprise un contrat de droit public reprenant les éléments substantiels de leur contrat de droit privé. L'obligation de reprise du personnel ne s'applique qu'en cas de poursuite par une personne publique de l'activité d'une entité économique autonome : c'est le cas d'un salarié de la maison de l'emploi, actuellement affecté à l'exploitation du Dôme, auquel il sera proposé d'intégrer les effectifs de la Communauté d'agglomération au 1er janvier 2026.

En annexe, sont joints :
- un tableau récapitulatif des missions portées jusqu'à présent par la Maison de l'Emploi, des Entreprises et du Numérique du Drouais (M2END) et précisant les missions reprises par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;
- une présentation détaillant les orientations et modalités de mise en œuvre de la nouvelle stratégie, intégrant la reprise en régie par étapes des missions de la Maison de l'Emploi, des Entreprises et du Numérique du Drouais (M2END).

Il est précisé que ce projet d'organisation et de reprise en régie par étapes a été soumis pour avis au comité social territorial, réuni le 13 juin 2025, qui a émis un avis favorable.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-115-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

__VU__ le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L5216-5,
__VU__ le code du travail et notamment son article L.1224-3,
__VU__ la délibération n°BC2023-054 du bureau communautaire du 3 avril 2023 approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023-2025 entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et la Maison de l'Emploi, des Entreprises et du Numérique du Drouais (M2END),
__VU__ la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025 entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et la Maison de l'Emploi, des Entreprises et du Numérique du Drouais (M2END),
__VU__ l'avis favorable de la commission attractivité du territoire par le développement économique du 5 juin 2025,
__VU__ le tableau récapitulatif des missions portées jusqu'à présent par la Maison de l'Emploi, des Entreprises et du Numérique du Drouais (M2END) et précisant les missions reprises par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
__VU__ le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 mars 2025 de la Maison de l'Emploi, des Entreprises et du Numérique du Drouais (M2END),
__VU__ la présentation détaillant les orientations et modalités de mise en œuvre de la nouvelle stratégie, intégrant la reprise en régie par étapes des missions de la Maison de l'Emploi, des Entreprises et du Numérique du Drouais (M2END).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE la reprise par étapes, à compter du 1er juillet 2025, des missions de la Maison de l'Emploi, des Entreprises et du Numérique du Drouais (M2END) par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux telles que détaillées ci-dessus ;
ARTICLE 2 : APPROUVE la reprise en régie de l'exploitation du Dôme, à compter du 1er janvier 2026, par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;
ARTICLE 3 : PRÉCISE que s'agissant de la mission de facilitateur auprès des acheteurs publics, la reprise de l'activité par la Communauté d'agglomérations du Pays de Dreux est limitée aux acheteurs publics qui ont leur siège sur le territoire d'une des communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;
ARTICLE 4 : PRÉCISE que les tarifs associés à l'exploitation du Dôme seront fixés lors d'un prochain conseil communautaire et applicables au 1er janvier 2026 ;
ARTICLE 5 : DÉLÉGUE à Monsieur le Président ou son représentant les décisions de reprise et/ou de rachat de matériel propriété de l'association nécessaires ou utiles à la poursuite d'activité et l'ensemble des actes nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 10 JUIL. 2025 **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Gilbert GALLAND** **Secrétaire de séance**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-115-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025